

Choc des savoirs – Vademecum

Mai 2024

Formations des profs de maths et de lettres : quels enjeux se cachent derrière les objectifs affichés?

« Outils d'aide à la mise en œuvre pédagogique », apprentissage et évaluation :

Ambition pour tous ou outil de mesure ?

Nous sommes loin du refus de tout nouvel outil pédagogique, mais la question fondamentale reste celle des évaluations nationales et de la « normalisation » des apprentissages en vue de la réussite de ces évaluations par les élèves. Les concepteurs de ces évaluations « normalisées » et standardisées ne sont pas dans les classes et dans le réel des apprentissages des élèves au quotidien. **Il semble donc difficile et non pédagogique de préparer des élèves à des évaluations hors sol. Les objectifs de ces évaluations sont donc autres** : trier les élèves, mettre en concurrence les personnels au sein d'une même discipline dans leur établissement, **mettre en concurrence les collègues** entre eux. Tout ceci est l'application d'un principe de mise en concurrence entre usagers et structures qui au lieu de garantir l'égalité d'accès à un service public de qualité a pour finalité d'assurer un service minimum dans un contexte budgétaire toujours plus réduit, en favorisant « une élite » scolaire.

« Continuité école- collège » : la primarisation du collège à marche forcée

Le second degré (collège et lycée) est institutionnellement détaché du premier degré. Les personnels enseignants intervenant dans chacun des degrés de l'enseignement sont d'ailleurs recrutés sur des concours différents (polyvalence dans le 1^{er} degré / spécialisation disciplinaire dans le second degré). La création des cycles, dont en particulier celle du cycle 3 (à cheval entre l'école et le collège : CM1-CM2-6^e) à laquelle le SNES a toujours été opposé, est un outil de mise à mal des statuts des professeurs certifiés et agrégés en ouvrant la porte à l'accès à des professeurs des écoles au collège (les collègues pactés qui assurent le soutien en 6^e pourraient dorénavant le faire aussi en 5^e, co-interventions prévues dans les futurs groupes de niveaux). L'ambition n'est pas celle de la réussite des élèves au collège, mais celle de l'économie des moyens enseignants : un PE doit 26 heures par semaine, un certifié n'en doit que 18h et un agrégé 15h...

« Evaluer les besoins des élèves » : le professeur au centre du dispositif !

Qui est le mieux placé pour évaluer les besoins des élèves et pour choisir un outil d'évaluation le plus à même de correspondre aux objectifs et aux modalités d'apprentissages ? Pour nous, c'est le professeur dans sa classe et dans sa discipline et non un quelconque conseil pédagogique ou chef d'établissement qui devraient déterminer comment évaluer les élèves. La meilleure évaluation que nous devons défendre et réclamer est celle menée par le professeur dans sa classe au regard des enseignements qu'il a pu réaliser dans sa classe tout au long de la séquence pédagogique développée et tout au long de l'année.

« Progression commune respectueuse de la liberté pédagogique » : l'enfumage !

La progression commune n'a pas de sens pédagogique, chaque classe ayant son rythme d'acquisition, ses capacités d'acquisition en lien avec son hétérogénéité. La conception d'une progression commune ne peut dépendre statutairement que d'un choix volontaire de la part de collègues d'une discipline dans le cadre de projets partagés et travaillés collectivement. Nous sommes, en tant que personnels enseignants, des fonctionnaires de catégorie A, concepteurs de nos séquences pédagogiques et des évaluations qui vont avec. Déléguer la conception de progressions pédagogiques à autrui (d'ailleurs qui ?) est une atteinte fondamentale à notre mission et à notre statut. Si, comme dit plus haut, les enseignements doivent être construits dorénavant en relation avec des évaluations nationales, ceci correspond à une prise en main directe de notre métier et de nos missions d'enseignant par une « hiérarchie » en capacité alors d'imposer ses méthodes, ses objectifs et ses... valeurs. Ceci n'est pas neutre et encore moins raisonnable dans le contexte actuel.

« Pédagogie différenciée dans un cadre donné » : haro sur les groupes et vive l'hétérogénéité !

- La communication ministérielle insiste inlassablement sur l'élément de langage « groupe », évocateur d'effectifs réduits pour l'opinion publique. Or d'effectifs réduits, il n'en est question que pour le groupe d'élèves le plus faible. Les media ont résonné depuis des semaines du nombre 15. Un maximum de 15 élèves qui n'apparaît pas dans l'arrêté mais dans la note de service, dans une rédaction qui montre que ce nombre relève davantage d'une éventualité que d'une garantie : « le nombre d'une quinzaine d'élèves pouvant, à cet égard, constituer un objectif pertinent ».
- Ne pas se laisser bernier par le changement d'intitulé des groupes : « groupes de besoin » est venu remplacer le vocable « groupes de niveaux » mais il s'agit toujours de trier les élèves et de stigmatiser les plus faibles.
- Comment conduire les élèves les plus faibles aux mêmes apprentissages et compétences pour tous les élèves alors qu'ils ne suivront pas les mêmes enseignements ? 40 ans de réflexion pédagogique et notre expérience du terrain suffisent à affirmer que la différenciation entre les groupes ne les conduira pas aux objectifs de chaque cycle. Aurait-on déjà nos candidats à l'échec au brevet et ce dès la sixième ?



Pour les demi-journées banalisées : le tri annoncé des élèves de collège est l'affaire de tous

Comment contrer les groupes de niveaux / de besoins ?

Les classes/groupes de niveau entreraient en conflit avec l'objectif d'intégration sociale de l'École et en particulier du collège.

Ces groupes de niveaux altéreraient la confiance en soi, non seulement des élèves les plus fragiles, mais aussi des élèves qui ont des facilités dans les apprentissages, pour lesquels la mise en concurrence et la pression permanente pourraient avoir des effets dévastateurs !

Pour les collèges qui ont eu des moyens horaires supplémentaire dans la DGH pour installer des groupes en 6^e et en 5^e : il faut demander de faire des classes de 6^e et de 5^e hétérogènes et utiliser les moyens supplémentaires pour dédoubler les classes sur une partie des horaires dans certaines disciplines. L'hétérogénéité reste pour nous le meilleur moyen d'élever le niveau moyen de l'ensemble élèves et traduit le modèle solidaire du service public d'éducation.

Pour la majorité des collèges qui n'ont pas eu de moyens horaires supplémentaires dans la DGH, l'organisation des groupes de niveaux dégradera les conditions d'apprentissage des usagers en provoquant la suppression de dispositifs préexistants pour financer des groupes surnuméraires. En cela, suite logique du lycée Blanquer, c'est une nouvelle attaque contre le service public d'éducation avec un énième renvoi au local et un pouvoir accru octroyé au chef d'établissement.

Le SNES-FSU appelle tous les personnels à ne pas appliquer la réforme du « Choc des savoirs ».